PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à Salle Richelieu, le lundi 2 août 2021 à 19 h 30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire Monsieur Sylvain Houle, conseiller Madame Brigitte Minier, conseillère Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le guorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Sont absents:

Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

La séance se déroule à la salle Richelieu de l'hôtel de ville et est diffusée en simultané par le biais d'une plateforme de Webdiffusion. Étant donné le contexte exceptionnel entourant la COVID-19, le nombre de personnes admises dans l'assistance est limité à 21.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 2 août 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
- 2. Questions de l'assistance.
- 3. Procès-verbaux des séances ordinaire du 5 juillet 2021 et extraordinaire du 26 juillet 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
- 4. Bordereaux des comptes à payer 2021-08-A, 2021-08-B, 2021-08-C, 2021-08-D et rapport sur les dépenses autorisées.
- 5. Rapport des ressources humaines 2021-08.
- 6. Nomination du maire suppléant pour le prochain terme.
- 7. Mandat professionnel pour représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire à la Commission d'accès à l'information du Québec concernant le dossier 1026242-J.
- 8. Appui à la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu concernant le règlement sur la circulation des camions et véhicules-outils.
- 9. Charte municipale pour la protection de l'enfant.
- 10. Utilisation des terrains de tennis pour la saison 2021 Gratuité pour les résidents de Mont-Saint-Hilaire.
- 11. Adhésion de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au regroupement d'achats mis en place par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la location de véhicules automobiles de toutes catégories à court terme.
- 12. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec Lot 1 818 212 au cadastre du Québec (812, chemin Pion).

- 13. Directive de changement DC-01 au contrat ING19-P04-AO2 Démolition d'un bâtiment accessoire Nouveau site des neiges usées.
- 14. Directive de changement DC-06 au contrat ING21-P01-AO1 Ajustement du prix du bitume Travaux de réfection de voirie 2021 sur diverses rues.
- 15. Convention de préoccupation avant acquisition d'un terrain en vue de la construction d'un écocentre régional à Mont-Saint-Hilaire.
- 16. Servitude d'empiètement, de passage et d'entretien sur les lots 4 499 577 et 3 955 811 au cadastre du Québec Muret rue Saint-Charles.
- 17. Compte rendu de la réunion extraordinaire du 12 juillet 2021 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
- 18. Recommandation de la réunion extraordinaire du 12 juillet 2021 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
- 19. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 juillet 2021 du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
- 20. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 juillet 2021 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
- 21. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 juillet 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
- 22. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-21072707, CCU-21072708, CCU-21072709, CCU-21072710, CCU-21072711, CCU-21072712, CCU-21072713, CCU-21072715, CCU-21072716. CCU-21072717, CCU-21072718, CCU-21072719, CCU-21072721, CCU-21072724, CCU-21072727 CCU-21072722, CCU-21072723, CCU-21072728.
 - CCU-21072707 Agrandissement 471, rue Vaudreuil
 - CCU-21072708 Enseigne sur socle 60, rue Fisher
 - CCU-21072709 Rénovation extérieure 715, rue Chénier
 - CCU-21072710 Rénovation extérieure 694, rue des Bernaches
 - CCU-21072711 Modification des ouvertures 300, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
 - CCU-21072712 Rénovation extérieure 99, place Courcelles
 - CCU-21072713 Rénovation extérieure 19, rue Plante
 - CCU-21072715 Bâtiment accessoire 165, rue Forbin-Janson
 - CCU-21072716 Rénovation extérieure 659, rue Hamelin
 - CCU-21072717 Rénovation bâtiment secondaire 1087, chemin de la Montagne
 - CCU-21072718 Construction bâtiment agricole chemin Ozias-Leduc Lot 1 815 159

- CCU-21072719 Construction neuve 50, rue des Érables
- CCU-21072721 Rénovation extérieure 208, chemin des Patriotes Nord
- CCU-21072722 Rénovation extérieure 687, Grande Allée
- CCU-21072723 Rénovation extérieure 150, rue Martel
- CCU-21072724 Enseignes sur bâtiment 840-850, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
- CCU-21072727 Révision du PIIA 2019-99-R Rénovation extérieure -163, Salaberry
- CCU-21072728 Révision PIIA CCU-21062913 Bâtiment mixte -505, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
- 23. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-21072714, CCU-21072720, CCU-21072725 et CCU-21072726.
 - CCU-21072714 Agrandissement et Rénovation extérieure 169, rue De Saint-Exupéry
 - CCU-21072720- Agrandissement et Rénovation extérieure 656, rue Lorraine
 - CCU-21072725 Construction neuve 880, rue des Bernaches
 - CCU-21072726 Installation d'une piscine 654, rue des Éperviers
- 24. Demande de dérogation mineure relative au 60, rue Fisher (lot 6 441 149 au cadastre du Québec).
- Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement écrite des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 1308 Règlement décrétant des travaux de réhabilitation d'infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial, du réseau d'eau potable, des travaux de voirie, de marquage et de réfection de surface sur les rues Saint-Jacques et Saint-Louis ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de deux millions six cent neuf mille dollars (2 609 000,00 \$) nécessaires à cette fin.
- 26. Adoption du Règlement numéro 1235-15, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de modifier les limites des zones C-7 et H-44 ».
- 27. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'ajouter une définition et une nouvelle annexe cartographique, de modifier la section 3 du chapitre 20 portant sur les droits acquis et de modifier les grilles des zones A-4, A-5, A-6, A-7, H-2 et H-50, dans le but de clarifier l'application des dispositions particulières à proximité d'une emprise ferroviaire autour de la gare de triage du chemin Benoît.
- 28. Adoption du premier projet de Règlement numéro 1235-17, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'ajouter une définition et une nouvelle annexe cartographique, de modifier la section 3 du chapitre 20 portant sur les droits acquis et de modifier les grilles des zones A-4, A-5, A-6, A-7, H-2 et H-50, dans le but de clarifier l'application des dispositions particulières à proximité d'une emprise ferroviaire autour de la gare de triage du chemin Benoît ».

- 29. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement instaurant la mise en place du programme Rénovation Québec (volet maisons lézardées) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire programmation 2021-2022.
- 30. Adoption du projet de Règlement numéro 1310, intitulé: « Règlement instaurant la mise en place du programme Rénovation Québec (volet maisons lézardées) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire programmation 2021-2022 ».
- 31. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et abrogeant le Règlement numéro 1183 et ses amendements.
- 32. Adoption du projet de Règlement numéro 1311, intitulé: « Règlement déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et abrogeant le Règlement numéro 1183 et ses amendements ».
- 33. Appel de propositions public Contrat AME21-06 Vente du lot 6 373 378 au cadastre du Québec 108, rue Provencher.
- 34. Renouvellement du contrat SCC20-01 pour les services d'impression.
- 35. Renouvellement du contrat SCC20-02 pour les services de graphisme.
- 36. Octroi du contrat ING20-P03-AO1 concernant des travaux d'aménagement au parc De La Rocque (travaux de construction (bâtiment ou autres)).
- 37. Octroi du contrat ING21-E01-AO1 concernant l'inspection télévisée du réseau d'égout pour l'année 2021.
- 38. Questions de l'assistance.
- Levée de la séance.

Information

... Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

...Avant de débuter l'étude des points de l'ordre du jour, monsieur Corriveau explique notamment les consignes concernant le déroulement de la séance, les périodes de questions et le fonctionnement pour poser des questions concernant la demande de dérogation mineure. Il mentionne que le nombre de personnes pouvant assister à la séance est limité en raison des règles de distanciation à respecter. Il invite la population à se faire vacciner contre la COVID-19 et mentionne que des bacs de récupération pour les masques de procédure sont disponibles le mercredi au marché public. Il invite les citoyens à participer aux activités estivales dont Vue sur la montagne, Bouger dans les parcs et le marché public. Il indique que les travaux en cours pour la réfection des terrains de tennis devraient être finalisés au début septembre.

2021-318 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 août 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. André Guertin Vente du 108, rue Provencher – critères exigés pour répondre

aux besoins de la population

M. Gilles Cardinal Changement de nom du Parc de l'érablière Cardinal –

historique du dossier

M. Ferdinand Berner Vaccination contre la COVID-19 – implication de la Ville

M. François Perrier Bac de récupération de verre – ajout d'un bac de récupération

pour le carton

Fauchage des mauvaises herbes au 108, rue Provencher

2021-319 PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021 ET EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 5 juillet 2021 et extraordinaire du 26 juillet 2021 soient et sont approuvés par ce conseil.

2021-320 <u>BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2021-08-A, 2021-08-B, 2021-08-C, 2021-08-D</u> <u>ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2021-08-A, au montant de 1 589 766,63 \$, incluant les cotisations à divers regroupements ou associations au montant de 598,10 \$, numéro 2021-08-B, au montant de 3 571,34 \$, numéro 2021-08-C, au montant de 610 111,06 \$, numéro 2021-08-D, au montant de 7 075,56 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2021-08, signé par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 29 juillet 2021, ainsi que le rapport concernant les dépenses autorisées au cours de la période du 30 juin 2021 au 28 juillet 2021, signé en date du 29 juillet 2021 par madame Lapalme.

2021-321 RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2021-08

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2021-08 préparé par monsieur Jean-Raphaël Laberge-Desjardins, conseiller en ressources humaines, en date du 28 juillet 2021, pour la période du 1er juillet 2021 au 26 juillet 2021, soit et est approuvé par ce conseil.

2021-322 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN TERME

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que monsieur le conseiller Sylvain Houle soit et est nommé maire suppléant pour la période du 20 août 2021 jusqu'à l'assermentation des nouveaux élus suite à l'élection municipale du 7 novembre 2021.

2021-323 <u>MANDAT PROFESSIONNEL - REPRÉSENTATION DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS</u> À L'INFORMATION DU QUÉBEC - DOSSIER 1026242-J - BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil mandate le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L. afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire devant la Commission d'accès à l'information du Québec dans le cadre d'une demande de révision portant le numéro de dossier 1026242-J à ladite Commission.

2021-324 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES-OUTILS

CONSIDÉRANT la résolution 2021-07-108 adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu le 7 juillet 2021 concernant l'adoption du projet de Règlement 277-21-002 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

CONSIDÉRANT QUE par ce projet de règlement, la municipalité souhaite inclure le 3° Rang Nord ainsi qu'une partie du 4° Rang Sud dans la liste des chemins visés pour l'interdiction de circulation des camions et véhicules-outils;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu désire obtenir l'appui de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour l'adoption dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil appuie le projet de Règlement 277-21-002 de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le 3e Rang Nord et une partie du 4e Rang Sud de ladite municipalité tel qu'adopté lors de la séance du 7 juillet 2021 par le biais de sa résolution 2021-07-108.

2021-325 ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants:

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à:

- Mettre en place des actions pour accroitre le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants:
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu ainsi qu'à la municipalité de Fortierville.

2021-326 <u>UTILISATION DES TERRAINS DE TENNIS POUR LA SAISON 2021- GRATUITÉ POUR LES RÉSIDENTS</u>

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des terrains de tennis sont toujours en cours de réalisation et que de ce fait, la saison 2021 sera grandement écourtée pour les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite permettre à ses citoyens de profiter dès que possible des nouveaux aménagements avec une surface en terre battue, mais qu'aucun abonnement ne sera possible pour la saison en cours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la gratuité pour les résidents de Mont-Saint-Hilaire (et de ceux des villes bénéficiant d'une entente de réciprocité), sous présentation d'une preuve de résidence, pour la location de terrain de tennis à l'heure, et ce, uniquement pour la saison 2021 se terminant le 30 octobre prochain.

2021-327 <u>ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) - LOCATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES DE TOUTES CATÉGORIES À COURT TERME</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations publiques, un document d'appel d'offres pour la location de véhicules automobiles de toutes catégories à la journée, à la semaine ou au mois pour des besoins à court terme (un an et moins);

CONSIDÉRANT QUE certains services municipaux pourraient bénéficier des avantages de ce regroupement pour la location de véhicules à court terme pour les déplacements de ses employés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes*, il est possible pour toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CAG sans procéder par appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil confie au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) le mandat de préparer au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et celui des autres organisations publiques intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat pour la location de véhicules automobiles de toutes catégories à la journée, à la semaine ou au mois pour des besoins à court terme (un an et moins), pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2024.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à transmettre au CAG une estimation de ses besoins.

Que dans l'éventualité où le CAG adjugeait un contrat, la Ville s'engagerait à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire donnant effet à la présente.

2021-328 <u>DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - LOT 1 818 212 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 812, CHEMIN PION</u>

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, Vignoble La Grande-Allée, souhaite poursuivre en usage complémentaire à son vignoble, la vente de produits agricoles de la région, l'exploitation d'une salle (25 places) de dégustation, de réception et de formation, ainsi qu'une terrasse et l'utilisation d'un stationnement pour la propriété constituée du lot 1 818 212 au cadastre du Québec (812, chemin Pion);

CONSIDÉRANT la décision numéro 408104 rendue en 2016 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) qui autorise l'utilisation du site visé à des fins autres que l'agriculture, et ce, pour une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ requiert du demandeur de présenter une nouvelle demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture afin de poursuivre les usages complémentaires au vignoble;

CONSIDÉRANT QUE les usages de vinification, de vente au détail de boisson alcoolisée, d'exploitation d'une salle de réception, de restauration, ainsi qu'une aire de dégustation des produits et de formation sont permis par le Règlement de zonage numéro 1235 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les usages complémentaires doivent être exploités par le propriétaire et y proposer des vins produits sur la propriété;

CONSIDÉRANT QU'une superficie approximative de 0,2 hectare (2 000 m²) de la propriété de 4,45 hectares est dédiée aux usages complémentaires demandés;

CONSIDÉRANT QUE les usages complémentaires doivent être aménagés dans des bâtiments agricoles et qu'un bâtiment a été construit pour accueillir notamment les usages complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE l'aire destinée aux usages autres qu'agricoles, soit la salle de dégustation, de réception et de formation, sera limitée à une capacité de 25 personnes et à une superficie d'au plus de 150 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas d'autres espaces appropriés ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole puisque l'usage complémentaire doit être exploité accessoirement à l'usage principal de la culture d'un vignoble d'au moins 15 000 vignes en zone A-1;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil appuie la demande de la compagnie Vignoble La Grande-Allée, afin d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une autorisation visant à permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 1 818 212 au cadastre du Québec (812, chemin Pion).

2021-329 <u>DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC-01 - CONTRAT ING19-P04-AO2 - DÉMOLITION D'UN</u> BÂTIMENT ACCESSOIRE - NOUVEAU SITE DES NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT la résolution 2021-170 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 19 avril 2021 par laquelle le conseil municipal octroyait le contrat ING19-P04-AO2 concernant le nouveau site des neiges usées et autres infrastructures à 175784 Canada inc. (Bricon);

CONSIDÉRANT QUE durant la négociation reliée au processus d'acquisition du lot 5 582 314 au cadastre du Québec, la Ville a convenu de la nécessité de démolir le bâtiment accessoire situé sur ledit lot:

CONSIDÉRANT la directive de changement DC-01 au montant de 25 691,16 \$, incluant les taxes, reliée à la démolition dudit bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la directive de changement DC-01 concernant la démolition du bâtiment accessoire situé sur le lot 5 582 314 au cadastre du Québec, au montant de 25 691,16 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING19-P04-AO2 pour les travaux du nouveau site des neiges usées et autres infrastructures.

Que la directive de changement DC-01 est approuvée en conformité à la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 21 juillet 2021.

Que la dépense décrite au bon de commande SI 21-39, au montant de 25 691,16 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 58-218-12-873 (Règlement 1287), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2021-330 <u>DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC-06 - CONTRAT ING21-P01-AO1 - AJUSTEMENT DU</u> PRIX DU BITUME - TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE 2021 - DIVERSES RUES

CONSIDÉRANT la résolution 2021-165 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021 par laquelle le conseil municipal octroyait le contrat ING21-P01-AO1 concernant des travaux de réfection de voirie en 2021 sur diverses rues de la ville de Mont-Saint-Hilaire à Les Entreprises Michaudville inc.;

CONSIDÉRANT QUE le devis utilisé dans le cadre de l'octroi de ce contrat inclut une clause d'ajustement du prix du bitume;

CONSIDÉRANT QU'un tel ajustement a dû être effectué conformément à cette clause, tel qu'il appert à la directive de changement DC-06 au montant de 74 685,29 \$, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la directive de changement DC-06 concernant l'ajustement du prix du bitume, au montant de 74 685,29 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING21-P01-AO1 pour les travaux de réfection de voirie 2021 sur diverses rues.

Que la directive de changement DC-06 est approuvée en conformité à la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 15 juillet 2021.

Que la dépense décrite au bon de commande SI 21-35, au montant de 74 685,29 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-833-00-711, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2021-331

CONVENTION DE PRÉOCCUPATION AVANT ACQUISITION D'UN TERRAIN EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN ÉCOCENTRE RÉGIONAL À MONT-SAINT-HILAIRE - VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE ET MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la « Convention de préoccupation avant acquisition d'un terrain en vue de la construction d'un écocentre régional à Mont-Saint-Hilaire » visant à permettre à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu d'occuper et d'utiliser une partie des lots numéros 1 818 509, 5 582 312, 5 582 313, 6 391 427 et 6 404 978 au cadastre du Québec avant la signature de l'acte de vente à intervenir entre les parties et qu'il entérine la signature de ladite convention par Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général.

2021-332 <u>SERVITUDES D'EMPIÈTEMENT, DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN - LOTS 4 499 577 ET 3 955 811 AU CADASTRE DU QUÉBEC - MURET RUE SAINT-CHARLES</u>

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 27 mai 2021 entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) dans le cadre de travaux de restauration d'un muret et de son entretien, rue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT QUE ledit muret empiète sur deux (2) propriétés privées, soit les lots 4 499 577 et 3 955 811 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE des servitudes d'empiètement, de passage et d'entretien (incluant les travaux de réhabilitation) avec les propriétaires desdits lots sont requises afin de permettre d'assurer la pérennité des travaux de restauration du muret;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la signature d'actes de servitude d'empiètement, de passage et d'entretien d'un muret situé à la limite de la rue Saint-Charles et du terrain de l'école Au-filde-l'Eau, sur les lots 4 499 577 et 3 955 811 au cadastre du Québec consentis par les propriétaires desdits lots en faveur de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que tous les frais reliés à ces servitudes soient payables par la Ville.

Que la signature de ces actes de servitude soit approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Michel Poirier, greffier adjoint, contenue dans son rapport en date du 13 juillet 2021.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer, devant un(e) notaire de l'Étude Maître Christine Richer, notaires inc., lesdits documents.

2021-333 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion extraordinaire du 12 juillet 2021 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-334 RECOMMANDATION DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la recommandation suivante du compte rendu de la réunion extraordinaire du 12 juillet 2021 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire:

2021-045-R: Circulation école Paul-Émile-Borduas

2021-335 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2021 DU COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LES SAINES HABITUDES DE VIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 juillet 2021 du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-336 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2021 DU COMITÉ DU PATRIMOINE ET DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 juillet 2021 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-337 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2021 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 juillet 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-338 PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS CCU-21072707, CCU-21072708, CCU-21072709, CCU-21072710, CCU-21072711, CCU-CCU-21072716, **21072712**, CCU-21072713, CCU-21072715, CCU-21072717, CCU-CCU-21072722, CCU-21072723. 21072718, CCU-21072719, CCU-21072721, 21072724, CCU-21072727 ET CCU-21072728

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 27 juillet 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-21072707 : 471, rue Vaudreuil

Agrandissement

- CCU-21072708 : 60, rue Fisher

Enseigne sur socle

- CCU-21072709 : 715, rue Chénier

Rénovation extérieure

- CCU-21072710 : 694, rue des Bernaches

Rénovation extérieure

- CCU-21072711 : 300, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier

Modification des ouvertures et du mur rideau

- CCU-21072712 : 99, place Courcelles

Rénovation extérieure

- CCU-21072713 : 19, rue Plante

Rénovation extérieure

- CCU-21072715 : 165, rue Forbin-Janson

Bâtiment accessoire

- CCU-21072716 : 659, rue Hamelin

Rénovation extérieure

- CCU-21072717 : 1087, chemin de la Montagne

Rénovation bâtiment secondaire

CCU-21072718 : Lot 1 815 159 - chemin Ozias-Leduc

Construction bâtiment agricole

- CCU-21072719 : 50, rue des Érables

Construction neuve

- CCU-21072721 : 208, chemin des Patriotes Nord

Rénovation extérieure

- CCU-21072722 : 687, Grande Allée

Rénovation extérieure

- CCU-21072723 : 150, rue Martel

Rénovation extérieure

- CCU-21072724 : 840-850, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier

Enseignes sur bâtiment

- CCU-21072727 : 163, rue Salaberry

Révision du PIIA 2019-99-R Rénovation extérieure

- CCU-21072728 : 505, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier

Révision du PIIA CCU-21062913

Bâtiment mixte

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

2021-339 <u>PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS CCU-</u>21072714, CCU-21072720, CCU-21072725 ET CCU-21072726 - REFUS

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 27 juillet 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-21072714 : 169, rue De Saint-Exupéry

Agrandissement et rénovation extérieure

- CCU-21072720 : 656, rue de Lorraine

Agrandissement et rénovation extérieure

- CCU-21072725 : 880, rue des Bernaches

Construction neuve

- CCU-21072726 : 654, rue des Éperviers

Installation d'une piscine

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les recommandations et refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessus, et ce, selon les motifs formulés auxdites recommandations.

...À la demande de monsieur le maire Yves Corriveau, monsieur Sylvain Houle, conseiller municipal, explique la demande de dérogation mineure concernant le 60, rue Fisher (lot 6 441 149).

...Monsieur Corriveau demande à monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, si des questions sont posées relativement à cette demande de dérogation mineure. Toute personne qui désirait poser une question ou intervenir pouvait le faire par écrit à l'adresse : derogation.mineure@villemsh.ca ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville : https://www.villemsh.ca, et ce, jusqu'au moment de la prise de décision par le conseil. Les personnes présentes dans la salle peuvent également intervenir.

Aucun commentaire.

2021-340 <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU 60, RUE FISHER (LOT 6 441 149 AU CADASTRE DU QUÉBEC)</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 60, rue Fisher, à Mont-Saint-Hilaire, soit le lot 6 441 149 au cadastre du Québec.

Cette demande a pour but d'autoriser l'aménagement de trois entrées charretières alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prévoit un maximum de deux entrées charretières. Une dérogation en lien avec la largeur est demandée pour deux de ces entrées charretières bidirectionnelles, l'une d'une largeur de 11,60 mètres et l'autre d'une largeur de 17,19 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une largeur maximale de 10 mètres, permettant ainsi une dérogation de 1,60 mètre et une dérogation de 7,19 mètres. La demande vise aussi une dérogation pour la troisième entrée charretière qui est unidirectionnelle dont la largeur est de 12,13 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 permet une largeur maximale de 7 mètres permettant ainsi une dérogation de 5,13 mètres.

De plus, cette demande a pour but d'autoriser une distance de 10,04 mètres entre deux de ces entrées charretières alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une distance minimale de 12 mètres, permettant ainsi une dérogation de 1,96 mètre.

La demande vise aussi l'implantation d'une clôture en cour avant alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit que les clôtures doivent être implantées en cours latérales ou arrière.

Le tout tel qu'il appert au plan projet d'implantation préparé par monsieur François Lemay, arpenteur-géomètre, révisé le 8 juillet 2021 et portant le numéro de minute 5682, joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Cette demande de dérogation mineure a pour but de permettre la réalisation du projet d'aménagement d'un écocentre régional.

La portion de la demande de dérogation indiquée à l'avis public publié touchant la marge avant a été retirée par le demandeur.

2021-341 <u>DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT ÉCRITE DES PERSONNES HABILES À VOTER - RÈGLEMENT NUMÉRO 1308</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le certificat attestant le résultat de la procédure d'enregistrement écrite des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au Règlement numéro 1308, intitulé « Règlement décrétant des travaux de réhabilitation d'infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial, du réseau d'eau potable, des travaux de voirie, de marquage et de réfection de surface sur les rues Saint-Jacques et Saint-Louis ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de deux millions six cent neuf mille dollars (2 609 000,00 \$) nécessaires à cette fin », soit et est approuvé par ce conseil.

2021-342 RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-15 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES C-7 ET H-44 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1235-15 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux directives du gouvernement du Québec émises dans le contexte exceptionnel de la pandémie liée à la COVID-19, la consultation publique prévue sur ce premier projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite qui s'est tenue entre le 16 juin 2021 et le 1^{er} juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE copie du présent projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1235-15, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de modifier les limites des zones C-7 et H-44 », soit et est adopté par ce conseil.

2021-343

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN D'AJOUTER UNE DÉFINITION ET UNE NOUVELLE ANNEXE CARTOGRAPHIQUE, DE MODIFIER LA SECTION 3 DU CHAPITRE 20 PORTANT SUR LES DROITS ACQUIS ET DE MODIFIER LES GRILLES DES ZONES A-4, A-5, A-6, A-7, H-2 ET H-50, DANS LE BUT DE CLARIFIER L'APPLICATION DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À PROXIMITÉ D'UNE EMPRISE FERROVIAIRE AUTOUR DE LA GARE DE TRIAGE DU CHEMIN BENOÎT

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'ajouter une définition et une nouvelle annexe cartographique, de modifier la section 3 du chapitre 20 portant sur les droits acquis et de modifier les grilles des zones A-4, A-5, A-6, A-7, H-2 et H-50, dans le but de clarifier l'application des dispositions particulières à proximité d'une emprise ferroviaire autour de la gare de triage du chemin Benoît.

2021-344

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-17 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN D'AJOUTER UNE DÉFINITION ET UNE NOUVELLE ANNEXE CARTOGRAPHIQUE, DE MODIFIER LA SECTION 3 DU CHAPITRE 20 PORTANT SUR LES DROITS ACQUIS ET DE MODIFIER LES GRILLES DES ZONES A-4, A-5, A-6, A-7, H-2 ET H-50, DANS LE BUT DE CLARIFIER L'APPLICATION DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À PROXIMITÉ D'UNE EMPRISE FERROVIAIRE AUTOUR DE LA GARE DE TRIAGE DU CHEMIN BENOÎT - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le premier projet de Règlement numéro 1235-17, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'ajouter une définition et une nouvelle annexe cartographique, de modifier la section 3 du chapitre 20 portant sur les droits acquis et de modifier les grilles des zones A-4, A-5, A-6, A-7, H-2 et H-50, dans le but de clarifier l'application des dispositions particulières à proximité d'une emprise ferroviaire autour de la gare de triage du chemin Benoît », soit et est adopté par ce conseil.

Conformément aux directives du gouvernement du Québec émises dans le contexte exceptionnel de la pandémie liée à la COVID-19, la tenue de l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui sera annoncée dans un avis public à paraître dans le journal l'Oeil Régional et sur le site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-345

AVIS DE PRÉSENTATION - RÉGLEMENT INSTAURANT LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (VOLET MAISONS LÉZARDÉES) DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - PROGRAMMATION 2021-2022

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Louis Toner à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement instaurant la mise en place du programme Rénovation Québec (volet maisons lézardées) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - programmation 2021-2022.

2021-346 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1310 - RÈGLEMENT INSTAURANT LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (VOLET MAISONS LÉZARDÉES) DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - PROGRAMMATION 2021-2022 - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1310, intitulé: « Règlement instaurant la mise en place du programme Rénovation Québec (volet maisons lézardées) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - programmation 2021-2022 », soit et est adopté par ce conseil.

2021-347 AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1183 ET SES AMENDEMENTS

Avis de présentation est donné par madame la conseillère Brigitte Minier à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et abrogeant le Règlement numéro 1183 et ses amendements.

2021-348 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1311 - RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1183 ET SES AMENDEMENTS - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1311, intitulé: « Règlement déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et abrogeant le Règlement numéro 1183 et ses amendements », soit et est adopté par ce conseil.

2021-349 <u>APPEL DE PROPOSITIONS PUBLIC - CONTRAT AME21-06 - VENTE DU LOT 6 373 378</u> AU CADASTRE DU QUÉBEC - 108, RUE PROVENCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est propriétaire du lot vacant 6 373 378 au cadastre du Québec, soit le 108, rue Provencher;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se départir de ce terrain;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, les villes peuvent aliéner à titre onéreux un bien municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour vendre ledit terrain, la Ville a procédé à un appel de propositions public dans le cadre du contrat AME21-06;

CONSIDÉRANT QUE l'offre soumise par 9191-7815 Québec inc. (Le Groupe BBC) est la plus avantageuse pour la vente dudit lot;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire accepte de vendre à 9191-7815 Québec inc. (Le Groupe BBC) le lot 6 373 378 au cadastre du Québec, soit le 108, rue Provencher, d'une superficie de 14 756 pieds carrés, au montant de 30,66 \$ le pied carré, pour un total de 452 388,73 \$, excluant les taxes.

Que tous les frais inhérents à la transaction soient à la charge de l'acquéreur, notamment ceux liés à l'arpentage ainsi que les frais de notaire pour la préparation de l'acte de vente et sa publication;

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente dont notamment l'acte de vente à intervenir devant un notaire de l'Étude Maître Christine Richer, notaires inc.

2021-350 <u>CONTRAT SCC20-01 - SERVICES D'IMPRESSION - RENOUVELLEMENT - IMPRIMERIE</u> MASKA INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2020-274 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 août 2020, par laquelle le conseil octroyait le contrat SCC20-01 relativement à des services d'impression à la firme Imprimerie Maska inc., et ce pour la période du 8 août 2020 au 7 août 2021;

CONSIDÉRANT que ce contrat prévoyait une option de reconduction d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE les Services aux citoyens et communications sont satisfaits des services reçus et désirent se prévaloir de l'option de renouvellement de contrat pour une année supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le renouvellement, pour la période du 8 août 2021 au 7 août 2022, du contrat SCC20-01 concernant les services d'impression intervenu avec la compagnie Imprimerie Maska inc., au montant de 38 375,45 \$, incluant les taxes.

Que le présent renouvellement est approuvé en conformité avec la recommandation de madame Julie Benjamin, directrice des Services aux citoyens et communications, contenue dans son rapport en date du 14 juillet 2021.

Que la dépense décrite au bon de commande CC 21-7, au montant de 25 936,07 \$, incluant les taxes, pour l'année 2021, soit payable à même le poste budgétaire 02-192-00-343, pour un montant de 13 430,00 \$, à même le poste budgétaire 02-795-91-343, pour un montant de 66,69 \$ et à même le poste budgétaire 02-192-00-341, pour un montant de 12 439,38 \$, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2021-351 <u>CONTRAT SCC20-02 - SERVICES DE GRAPHISME - RENOUVELLEMENT – AGENCE RUBIK INC.</u>

CONSIDÉRANT la résolution 2020-275 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 août 2020, par laquelle le conseil octroyait le contrat SCC20-02 relativement à des services de graphisme à la firme IG Agence créative inc., devenue Agence Rubik inc, pour la période du 8 août 2020 au 7 août 2021.;

CONSIDÉRANT que ce contrat prévoyait une option de reconduction d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE les Services aux citoyens et communications sont satisfaits des services reçus et désirent se prévaloir de l'option de renouvellement de contrat pour une année supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le renouvellement, pour la période du 8 août 2021 au 7 août 2022, du contrat SCC20-02 concernant les services de graphisme intervenu avec la compagnie Agence Rubik inc. (anciennement IG Agence créative inc.), au montant de 23 620,22 \$, incluant les taxes.

Que le présent renouvellement est approuvé en conformité avec la recommandation de madame Julie Benjamin, directrice des Services aux citoyens et communications, contenue dans son rapport en date du 14 juillet 2021.

Que la dépense décrite au bon de commande CC 21-8, au montant de 19 547,73 \$, incluant les taxes, pour la période du 8 août 2021 au 31 décembre 2021, soit payable à même le poste budgétaire 02-192-00-343, pour un montant de 15 063,70 \$, à même le poste budgétaire 02-795-91-343, pour un montant de 1 034,78 \$ et à même le poste budgétaire 02-192-00-341, pour un montant de 3 449,25 \$, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2021-352 <u>CONTRAT ING20-P03-AO1 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PARC DE LA ROCQUE - AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST (9114-5698 QUÉBEC INC.)</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission d'Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), au montant de 794 527,84 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING20-P03-AO1 pour des travaux d'aménagement du parc De La Rocque - travaux de construction (bâtiment ou autres), étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 19 juillet 2021.

Que la dépense décrite au bon de commande SI 21-37, au montant de 794 527,84 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-838-20-719, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2021-353 OCTROI DU CONTRAT ING21-E01-AO1 - INSPECTION TÉLÉVISÉE RÉSEAU D'ÉGOUT 2021 - ICR EXPERT INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de ICR Expert inc., au montant de 22 103,77 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING21-E01-AO1 pour l'inspection télévisée du réseau d'égout pour l'année 2021, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 16 juillet 2021.

Que la dépense décrite au bon de commande SI 21-36, au montant de 22 103,77 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-415-10-521, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Mme Valérie Landuydt Clôtures amovibles pour les piscines- interdiction à Mont-Saint-

Hilaire

Mme Carole Blouin Mont-Saint-Hilaire ville amie des monarques - signification

Publication du salaire annuel des élus

Mme Valérie Landuydt Interdiction virage en « U » - intersection boulevard Sir-Wilfrid-

Laurier, rue du Massif et rue Nadeau

M. Jean-Luc Halde Baisse du taux de taxes pour les agriculteurs

Dépouilles de soldats trouvées face au Manoir Rouville-

Campbell

Suivi du dossier - Zone A-16

M. André Michel Publication sur le site Internet de la Ville du salaire annuel des

élus

Nom du parc de l'Érablière Cardinal – publication d'un livre à

l'automne

Mme Valérie Landuydt Salaire total du maire incluant les régies et organismes

Ferdinand Berner Traçage des lignes sur les routes

Marquage de la chaussée - intersection chemin de la

Montagne et rang des Étangs

Mme Valérie Landuydt Montant salaire total du maire pour 2020 et 2021 à ce jour

Jacques Charbonneau Adhésion au Centre d'acquisitions gouvernementales – location

de véhicules à court terme

2021-354 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance ordinaire du 2 août 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 20 h 54.

INFORMATION

Yves Corriveau, maire	Anne-Marie Piérard, avocate Greffière